

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2017**

Présents : MM. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. PICHARD Bruno. MATHIAS Jean Marc. DEMORTIERE André. Jean-Paul PALLOT. BERLAND Stéphane. Mmes SEURRE Fabienne. PALLOT Annie. JAFFRE Agnès. COGNARD Véronique. LELIEVRE Nathalie. RAVIER Béatrice. DESCOURS Céline. LAUTISSIER Nicole.

Absents excusés : Mme Madeleine COLLIER qui a donné procuration à M. Robert KLEINAGERTNER

M. DEMORTIERE Christophe qui a donné procuration à M. Jean-Marc MATHIAS

Absente : Mme GERMAIN Yvonne

Ordre du Jour

- 1- APPROBATION PV DES REUNIONS DU 27 MARS ET 04 AVRIL 2017
- 2- ATTRIBUTION COMPENSATION DE LA CCLGC
- 3- BP COMMUNE 2017
- 4- VOTE DES TAXES COMMUNALES

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Louis TRAMOY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la démission du Conseil présentée par Monsieur Paul LORTON, le siège laissé vacant revient, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, au premier élu de la liste issue des élections de mars 2014 dans l'ordre des inscriptions de cette liste en l'occurrence à Madame Nicole LAUTISSIER. Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour. Monsieur le Maire souhaite à Madame Nicole LAUTISSIER une bonne adaptation dans sa fonction.

1 - APPROBATION PV DES REUNIONS DU 27 MARS ET 04 AVRIL 2017

Monsieur le Maire demande l'approbation des procès-verbaux des réunions du 27 mars 2017 et 04 avril 2017 dont une copie de chacun d'eux a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion du 04 avril 2017 pour le PV du 27 mars et de ce jour pour le PV du 04 avril 2017. Madame LAUTISSIER Nicole ne prend pas part au vote pour l'approbation des procès-verbaux étant nouvellement installée.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017 est approuvé par 13 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2017 est approuvé par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Le registre des délibérations est mis à disposition de chaque conseiller pour signature.

2 - ATTRIBUTION COMPENSATION DE LA CCLGC

Monsieur le Maire informe que la création de la communauté de communes Le Grand Charolais induit un passage à la fiscalité professionnelle unique pour l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, le conseil communautaire du Grand Charolais a fixé par délibération du 6 mars 2017, les taux de fiscalité intercommunaux, applicables dès 2017 comme suit :

- taxe d'habitation : 18,68 %,
- taxe Foncière sur les propriétés bâties : 11,68 %,
- taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 12,57 %

Seule la CFE fera l'objet d'un lissage sur 12 ans, le taux cible étant fixé à 26,15%.

Le conseil communautaire a également approuvé le montant des attributions de compensation dérogatoires qui seront versées à chacune de ses communes membres, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Le montant total des attributions de compensations qui seront versées aux 44 communes s'élève à 10 583 210€.

Cette attribution de compensation versée à chaque commune par l'intercommunalité, correspond :

- à la compensation des recettes fiscales qui étaient jusque-là perçues par la commune (CFE, CVAE, IFR, TAFNB, Tascom, part de débasage de la TH),
- à la prise en compte du transfert de la contribution au SDIS mise à la charge de l'intercommunalité,
- et à la compensation de la perte de fiscalité, pour les communes souhaitant baisser leur taux communaux pour compenser la hausse de fiscalité intercommunale.

Pour la commune de Palings, le montant de l'attribution de compensation dérogatoire s'élève à 351 074 €.

Il appartient aujourd'hui au conseil municipal de se prononcer sur ce montant. En cas de désaccord, c'est l'attribution de compensation de droit commun qui sera versée à la commune, soit 141 709 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le taux de la TH a été multiplié par 9 pour la part communautaire en 3 ans et ajoute que contrairement à ce qui a été écrit dans la presse le 31 mars 2017 la contribution au SDIS est bien prélevée sur l'enveloppe des attributions de compensation qui revenaient à la commune.

Par ailleurs, il n'y a pas non plus de compensation cadeau de 209 365 €, cette somme correspondant au produit des taux fiscaux appliqués par l'intercommunalité, revenus fiscaux qui correspondaient à ceux de la part communale.

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Monsieur le Maire précise que le maintien du versement de cette attribution dérogatoire n'est pas défini et que les compétences reprises par le CCLGC ne sont pas validées. Madame Annie PALLOT espère qu'elles soient toutes reconduites et conservées.

Monsieur le Maire rappelle ce qui s'était passé en 2014 au sujet de la bibliothèque et que la voirie n'était pas de la compétence intercommunale de la CCVAL. Madame PALLOT ajoute qu'il n'avait jamais été dit que toutes les compétences allaient être reprises par la CCC lors de la fusion en 2014.

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal approuve par 4 voix POUR et 14 ABSTENTIONS le montant de l'attribution de compensation dérogatoire qui sera versée à la commune de Palinges par la Communauté de Communes le Grand Charolais à compter de l'année 2017 pour un montant annuel de 351 074 € et charge Monsieur le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à ce dossier.

Madame Annie PALLOT demande à être remerciée pour avoir voté pour l'attribution de la compensation dérogatoire de 351 071 €, évitant à la commune de ne percevoir que 141 709 €. Monsieur le Maire lui répond que cela n'aurait rien changé au montant global des recettes liées aux dotations.

3 – BP COMMUNE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget adopté par la commission des finances en sa réunion du 07 avril 2017. Les dépenses et recettes sont présentées en équilibre et arrêtées à 2 954 106 € pour la section de fonctionnement.

Elles sont examinées en détail, laissant apparaître une baisse des dotations des revenus fiscaux et l'existence d'une nouvelle ligne en recette correspondant aux attributions de compensation, qui permet d'avoir sensiblement les mêmes revenus fiscaux que l'année précédente. L'excédent cumulé constaté au compte administratif 2016 de 1 782 938 € a été repris au compte R002 en recettes.

En section d'investissement sont inscrits 1 441 295 € en recettes comme en dépenses dont 1 120 295 € de virement de la section de fonctionnement :

- 24 000 € pour la voirie de la Rue des Badauds avec réalisation des trottoirs
- 17 000 € pour la voirie de la Rue de la Croix
- 18 000 € pour la voirie au Quartier
- 9 000 € pour le revêtement du parking du Stade
- 12 000 € pour la réalisation de trottoirs et chemins piétons
- 209 400 € pour l'acquisition des terrains du futur lotissement « Hameau du Champ Brézat »
- 66 000 € pour les travaux des logements de la Poste
- 733 520 € pour la construction de la halle de sport
- 70 375 € pour les bâtiments
- 53 750 € pour l'acquisition de matériel

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Après en avoir délibéré, le projet de budget soumis au vote du Conseil Municipal et approuvé par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

4 – VOTE DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti aux valeurs corrigées, suite à l'augmentation des taux de l'intercommunalité soit respectivement 4.07 %, 6.13 % et 17.30 %.

Les taux sont approuvés par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les élections présidentielles étant programmées les 23 avril et 07 mai 2017, il y a lieu de désigner la composition du bureau de vote.

Le bureau de vote sera ouvert de 8H00 à 19H00.

Scrutin du 23 avril

Président : M. Nicolas LORTON

Vice-Président : M. Robert KLEINGAERTNER

Secrétaire : Mme Madeleine COLLIER

Assesseurs titulaires :

- Bruno PICHARD
- Jean Paul PALLOT
- Nathalie LELIEVRE
- Béatrice RAVIER
- Yvonne GERMAIN
- Jean-Louis TRAMOY
- Fabienne SEURRE
- André DEMORTIERE

Assesseurs suppléants

- Stéphane BERLAND
- Annie PALLOT
- Véronique COGNARD
- Jean-Marc MATHIAS
- Christophe DEMORTIERE

- Céline DESCOURS
- Agnès JAFFRE

Scrutin du 07 mai

Président : M. Nicolas LORTON

Vice-Président : M. Robert KLEINGAERTNER



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Secrétaire : Mme Madeleine COLLIER

Assesseurs titulaires :

- Annie PALLOT
- Céline DESCOURS
- Véronique COGNARD
- Jean-Marc MATHIAS
- Nicole LAUTISSIER
- Christophe DEMORTIERE
- André DEMORTIERE

Assesseurs suppléants

- Jean-Paul PALLOT
- Fabienne SEURRE
- Nathalie LELIEVRE
- Béatrice RAVIER
- Bruno PICHARD
- Jean-Louis TRAMOY
- Yvonne GERMAIN

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 10.